

Une belle tartine de grand n'importe quoi !!!

L'**UFAP UNSa Justice du CP de Valence** n'est jamais surprise mais toujours déçue par la culture étatique des grands pontes locaux d'une administration en déclin !

La note de service N°688 du 12/12/2024 sur la mise en place de deux promenades par jour au QD sonne le paroxysme de la gestion, au doigt mouillé, réalisée à la tête du Centre Pénitentiaire de Valence.

Déjà que le décret 2024-1062 du 25/11/24, qui encadre les dispositions réglementaires, permet aux détenus de ne pas subir de sanctions disciplinaires. Force est de constater que pour les rares qui passeront par la case quartier disciplinaire, ils pourront constater que les services de l'administration pénitentiaire se sont transformés en service à la personne.

Quelle sera la prochaine étape ?

Quitte à innover pourquoi pas supprimer complètement la procédure disciplinaire ?

Le message clair est complètement assumé à l'endroit de la population pénale !

Continuez à enfreindre le règlement intérieur, continuez à alimenter le trafic en détention, continuez à agresser le personnel !

Vous disposerez quoi qu'il en soit du totem ultime,
vous continuerez à participer à toutes les activités, et vous aurez une promenade de plus !

L'**UFAP UNSa Justice du CP de Valence** en revanche est alarmée de constater que pour les personnels l'autorité s'est transformée en autoritarisme. C'est à croire que la frustration, de ne pas pouvoir chausser le gant de fer sur la population pénale, subit un transfert sur les agents.

Un agent déclare un accident de trajet.

Pas de souci l'administration va lui refuser la reconnaissance d'accident de service.

Un agent déclare une agression.

Pas de soucis on va lui demander de fournir des documents sous secrets médicaux et lui refuser la reconnaissance d'accident de service.

Un agent est en arrêt maladie.

Pas de soucis. Il va être contacté au téléphone sinon convoqué pour lui mettre la pression et qu'il revienne.

Un agent explose le compteur d'heures supplémentaire.

Pas de soucis il continuera à en faire et ce, même si les heures lui seront rémunérées en 2040.

Un agent refuse l'accès d'une famille au parloir en retard et/ou insulte et/ou sonne au portique et/ou semble dissimuler quelque chose.

Pas de souci l'agent va se faire recadrer et la famille va rentrer.

ON MARCHÉ VRAIMENT SUR LA TÊTE !

L'**UFAP UNSa Justice du CP de Valence** exige que la direction change son fusil d'épaule rapidement !

L'**UFAP UNSa Justice du CP de Valence** exige l'annulation de la note de service n°688 du 12/12/2024 !

L'**UFAP UNSa Justice du CP de Valence** renouvelle sa demande d'une réelle prise de conscience de la direction des vrais problématiques de notre établissement !

L'**UFAP UNSa Justice du CP de Valence** exige que cesse immédiatement le traitement outrancier des personnels !

À travers ce type de fonctionnements, on peut légitimement s'interroger sur la détermination de ne pas transmettre le moindre message positif ou de soutien au personnel de terrain. Les baromètres sociaux montrent que la pression monte, que ceux qui ont un peu d'autorité continuent à jouer aux apprentis sorciers, il est vrai que l'heure est à s'amuser à jeter de l'huile sur le feu. Si l'efficacité de la gestion pénitentiaire qui est faite depuis 15 ans maintenant était démontrée, on ne pourrait qu'aller dans ce sens.... Malheureusement, les faits sont têtus, il n'en est rien !

L'UFAP UNSa Justice du CP de Valence une présence au quotidien.

Valence le 16/12/2024
Fabrice SALAMONE
Secrétaire Local